

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

VINGT ET UNIÈME SESSION

Documents officiels



1409^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

(Séance d'ouverture)

Mardi 20 septembre 1966,
à 15 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 1 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Ouverture de la session par le chef de la délégation italienne.</i>	1
<i>Point 2 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.</i>	1
<i>Allocution de M. Amintore Fanfani, président provisoire, chef de la délégation italienne. . .</i>	1
<i>Point 3 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Pouvoirs des représentants à la vingt et unième session de l'Assemblée générale:</i>	
<i>a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs.</i>	3
<i>Point 4 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Election du Président</i>	3
<i>Allocution de M. Abdul Rahman Pazhwak, président de la vingt et unième session de l'Assemblée générale.</i>	4
<i>Point 20 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies</i>	7

Président: M. Abdul Rahman PAZHwak
(Afghanistan).

Président provisoire: M. Amintore FANFANI
(Italie).

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Ouverture de la session par le chef de la délégation italienne

1. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE: Je déclare ouverte la vingt et unième session ordinaire de l'Assemblée générale.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

2. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE: J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence, consacrée à la prière ou à la méditation.

Les représentants, debout, observent le silence.

Allocution de M. Amintore Fanfani, président provisoire, chef de la délégation italienne

3. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE: L'année dernière, l'Assemblée générale s'est réunie dans des circonstances qui nous ont paru à tous d'excellent augure.

En effet, au moment où commençaient les travaux de la vingtième session, les efforts de nombreux Etats et de notre organisation allaient permettre à deux Etats Membres de mettre fin à d'âpres combats qui menaçaient de dégénérer en un conflit plus vaste. Cet armistice fut ensuite renforcé, au cours d'une importante rencontre entre les parties arrangée par un membre permanent du Conseil de sécurité.

4. Cette année, nos travaux commencent à un moment où, malgré la suspension des bombardements, après la fin de la vingtième session, et malgré les initiatives et les efforts déployés par la suite, se poursuit un autre conflit qui est une source de préoccupations, de misères et de deuils.

5. Alors que commence la vingt et unième session, il vient tout naturellement à l'esprit de souhaiter ardemment qu'avant la fin de nos travaux apparaissent à l'horizon des signes certains de paix et que nous puissions entrevoir le moment tant désiré où seront engagées des négociations constructives en vue d'aboutir à une solution honorable pour tous et qui permettra aux populations du Viet-Nam de vivre en paix, libres et indépendantes, dans la sérénité et la prospérité.

6. Même si les Nations Unies, en tant que telles, n'ont pas aujourd'hui la possibilité d'influer directement sur le règlement du conflit, aucun des pays et aucun des hommes qui participent aux activités de notre grande famille ne doit renoncer à faciliter la recherche et l'aboutissement de solutions pacifiques.

7. Le 4 octobre 1965, au cours d'une séance mémorable entre toutes de la vingtième session [1347^e séance], nous avons tous applaudi un hôte exceptionnel, venu de Rome pour nous adresser l'exhortation renouvelée encore hier: "Jamais plus la guerre!" Dans la logique même des applaudissements qui ont salué, voici un an, ces exhortations, nous avons le devoir d'explorer avec ténacité et constance les chemins d'une paix qui est désormais absolument nécessaire pour la liberté, le progrès et le bien-être de tous les peuples.

8. Au cours de la session qui s'ouvre aujourd'hui, vous aurez à examiner, dans des circonstances diffi-

Les comptes rendus officiels des séances plénières de l'Assemblée générale sont publiés par séances, sous forme de fascicules séparés. La table des matières, l'ordre du jour, la liste des membres des délégations et tous autres renseignements appropriés font l'objet d'un fascicule liminaire. Les fascicules sont ultérieurement réunis en volumes par session.

ciles étant donné les perspectives de la présente situation internationale, certains problèmes dont la solution est essentielle pour donner efficacité à l'action de l'Organisation des Nations Unies.

9. Avant de nous séparer, le 22 décembre de l'année dernière, nous avons pris ensemble certaines décisions jugées propices à la solution de ces problèmes. Malheureusement, les mois écoulés n'ont pas suffi pour nous permettre de parvenir à tous les résultats souhaités. Le succès n'étant que partiel, on risque de voir se prolonger et s'aggraver des difficultés qui, semble-t-il, ont motivé dans une certaine mesure la décision prise par le Secrétaire général de ne pas se considérer comme disponible pour un second mandat.

10. Gardant présents à l'esprit les services rendus par M. Thant, avec le dévouement et la probité que l'on sait, à l'ONU et à la cause de la paix, nous avons tous manifesté au Secrétaire général, quand bien même ce fut de manières diverses, notre confiance et notre gratitude. Les paroles de solidarité et de reconnaissance, véritable plébiscite, que lui ont adressées les petits pays comme les grands, quelles que fussent leurs tendances ou leur appartenance politique, montrent combien, dans l'accomplissement de son mandat, il a su s'élever au-dessus des querelles, s'attirant ainsi le respect universel. On est donc fondé, semble-t-il, à affirmer qu'étant donné les difficultés de l'heure actuelle le Secrétaire général, U Thant, contribuerait à dissiper nos préoccupations en acceptant soit, selon le vœu général, de poursuivre sa tâche, soit, dans le cas contraire — et je formule cet hypothèse uniquement parce que ma tâche m'y oblige —, en accordant son aide aux organes responsables afin qu'ils puissent prendre les décisions les plus opportunes.

11. A part cette difficulté, qui a surgi à la veille de la session et que nous espérons surmonter conformément aux vœux que je viens d'exprimer, le devoir s'impose à nous tous de redoubler d'efforts pour résoudre les problèmes concernant les ressources, l'activité et l'autorité des Nations Unies.

12. En premier lieu, nous devons résoudre le problème que pose la situation financière des Nations Unies. Lors de la dernière session, nous avons constitué à cet effet le Comité des Quatorze^{1/}. Celui-ci s'est dûment acquitté de son mandat. Il est maintenant urgent que ses recommandations, avec les améliorations qui leur seraient éventuellement apportées, puissent se transformer en décisions de l'Assemblée générale. Ces décisions auront certainement pour effet de simplifier et de rationaliser la structure administrative et les méthodes de gestion des Nations Unies. D'autre part, en permettant aux États Membres qui n'en ont annoncé aucune de verser leurs contributions volontaires, elles permettront d'éliminer les derniers obstacles qui s'opposent à l'assainissement des finances de l'Organisation.

13. La deuxième exigence fondamentale, qui nous engage tous, est que l'Organisation puisse se fonder sur des règles bien définies pour s'acquitter des

tâches qui lui incombent dans le domaine du maintien de la paix. Malheureusement, les efforts déployés par le Comité des Trente-Trois^{2/} n'ont guère été encourageants. L'Assemblée devra donc, à sa vingt et unième session, se pencher de nouveau sur le problème avec toute l'attention voulue afin que l'Organisation puisse devenir, dans ce domaine, un instrument sûr et efficace.

14. La troisième exigence enfin est que l'autorité des Nations Unies s'étende à toutes les régions du monde et qu'il ne subsiste plus aucune zone où son influence ne puisse s'exercer. Cependant, cela ne sera possible que si nous savons faire preuve de la sagesse et du sens des responsabilités que l'on attend de nous pour réaliser, sans déroger aux principes de l'Organisation, l'universalité authentique envisagée par ceux qui ont rédigé la Charte des Nations Unies.

15. J'ai mentionné trois problèmes qui sont difficiles à résoudre. Cependant, cela ne nous autorise pas à les méconnaître.

16. En 1945, Beardsley Ruml avait prédit: "Vingt ans après San Francisco, on constatera que les Nations Unies constituent la seule alternative à la destruction du monde^{3/}." Puisque désormais cette prédiction s'est réalisée, il ne reste plus qu'à résoudre comme il se doit les problèmes des Nations Unies. En fait, lutter pour éviter l'apocalyptique destruction du monde équivaut à lutter pour assurer à l'Organisation des moyens suffisants, une action efficace et une autorité universelle.

17. Lorsque nous aurons affronté et résolu les trois problèmes fondamentaux dont je viens de parler, nous aurons réuni les conditions indispensables pour redonner vigueur à l'Organisation. Cependant, nous n'aurons pas réalisé les conditions propices au développement économique et social équilibré de tous les peuples, chose essentielle pour ne pas multiplier les causes de conflits sociaux et pour prévenir les guerres.

18. Nous sommes déjà à mi-chemin de la Décennie des Nations Unies pour le développement. Si nous nous arrêtons un moment pour dresser un premier bilan, nous constatons que malgré les nombreuses initiatives — à vrai dire parfois mal concertées — celui-ci est loin d'être satisfaisant. Le courant des capitaux destinés à aider les pays en voie de développement a augmenté, mais insuffisamment par rapport aux besoins. Les conditions de l'aide financière consentie sont encore trop onéreuses et ses effets se font sentir avec une lenteur décourageante. Les échanges sont encore défavorables aux pays en voie de développement, et les Nations Unies n'ont pas réussi jusqu'ici, même dans le cas des produits de base pour lesquels un accord paraissait désormais en vue, à faire adopter les correctifs nécessaires. Dans ces conditions, la dette des pays en voie de développement augmente de manière inquiétante et le fossé s'approfondit, dans le domaine technique comme dans le domaine économique et social, entre ces pays et les pays industrialisés.

^{2/} Comité spécial des opérations de maintien de la paix.

^{3/} R. N. Gardner, *In Pursuit of World Order — United States Foreign Policy and International Organizations*, New York, F. A. Praeger, édit., 1964, p. 45.

^{1/} Comité ad hoc d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

19. L'expérience acquise jusqu'ici nous incite à prévoir une plus grande coordination des efforts et une simplification des méthodes. Peut-être aussi devrions-nous accorder une attention particulière à la coopération technique, remède indispensable — comme on l'affirme dans une proposition faite ces jours derniers par un pays européen — pour harmoniser le développement des différents pays et éviter que l'écart ne s'élargisse dans des proportions incontrôlables.

20. Ces considérations perdent cependant de leur gravité du fait que les principes énoncés par les Nations Unies en matière de coopération économique sont de plus en plus largement reconnus. Nul ne conteste plus que le problème du sous-développement intéresse tous les pays, industrialisés ou non. Tous admettent que des raisons morales, politiques et économiques justifient et, à vrai dire, imposent la mobilisation des efforts et des ressources de chaque pays pour combattre le fléau du sous-développement. Il reste à espérer que cet accord sur les principes puisse constituer la première étape pour la révision du programme d'action et que cette révision permette de rationaliser, de faire fructifier et de rendre plus efficace ce qui a déjà été entrepris.

21. L'ordre du jour de la vingt et unième session de l'Assemblée comporte comme d'habitude toute une gamme de questions qui intéressent la coopération internationale. Sans m'arrêter à une analyse de ce programme, je voudrais souligner que, cette année encore, il faudra s'attacher particulièrement aux problèmes du désarmement et, tout spécialement, à ceux dont la solution permettra une entente sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le problème est complexe mais il est urgent de le résoudre avant que des faits nouveaux, que l'on voit d'ores et déjà se dessiner, n'en rendent la solution impossible.

22. Les débats constructifs qui se sont déroulés d'abord à Genève, puis à New York, semblent nous conduire rapidement à l'adoption du projet d'accord spatial. Cet accord étendra au-delà des frontières de l'atmosphère terrestre l'application des principes du droit international et des règles énoncées dans la Charte des Nations Unies, ainsi que l'interdiction des engins nucléaires et des armes de destruction massive. Ce résultat permet d'envisager avec quelque optimisme l'éventualité, tenacement recherchée, d'une entente sur la non-prolifération des armes nucléaires.

23. Au cours de la présente session, les problèmes de la décolonisation s'avèreront particulièrement pressants et délicats. Parmi les problèmes dont s'occupent les Nations Unies, il en est peu qui soient aussi intimement liés à la nature même de l'Organisation que ceux qui concernent l'évolution, et surtout l'évolution politique, des territoires non autonomes. Si notables qu'aient été les résultats obtenus jusqu'ici dans ce domaine aussi délicat qu'important, l'œuvre à accomplir ne peut toutefois être considérée comme achevée et certains problèmes dont la solution n'est pas encore en vue sont une source de tension et de difficultés dans les relations internationales. Ces problèmes sont particulièrement complexes dans certaines régions de l'Afrique subéquatoriale où une situation très grave s'est instaurée en raison de la diffusion de doctrines et de pratiques discriminatoires qui sont incompatibles

avec le respect de la dignité humaine. Lors de l'examen de ces problèmes, l'Assemblée devra manifester avant tout sa volonté d'instaurer dans chaque territoire non autonome de la même manière qu'ailleurs les conditions nécessaires pour que la dignité de la personne humaine puisse s'affirmer, à l'abri de toute discrimination, de tout apartheid, de tout arbitraire, dans le seul climat qui soit compatible avec le degré de maturité auquel l'humanité est parvenue.

24. L'évocation des problèmes ardues ou encore délicats qui nous attendent rend particulièrement nécessaire un souhait que je veux formuler avec vous: puisse la vingt et unième session se dérouler pour le plus grand bien de tous. Ce souhait s'adresse à nous tous et avec nous aux pays que nous représentons et qui appartiennent à l'Organisation. Il s'adresse aussi aux peuples qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance et à la liberté.

25. Que Dieu bénisse ce souhait, que les représentants à cette assemblée le réalisent et que les bénéfices en rejaillissent sur toute l'humanité.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Pouvoirs des représentants à la vingt et unième session de l'Assemblée générale:

a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs

26. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE: En application de l'article 28 du règlement intérieur, l'Assemblée générale doit nommer, au début de chaque session, une commission de vérification des pouvoirs composée de neuf membres qui sont proposés par le Président. En conséquence, je propose que, pour la vingt et unième session ordinaire, la Commission de vérification des pouvoirs soit composée des Etats Membres suivants: Autriche, Côte d'Ivoire, El Salvador, Etats-Unis d'Amérique, Guinée, Japon, Népal, Nicaragua, Union des Républiques socialistes soviétiques.

27. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que ces Etats sont nommés membres de la Commission de vérification des pouvoirs.

Il en est ainsi décidé.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Election du Président

28. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE: J'invite maintenant les membres de l'Assemblée générale à procéder à l'élection du Président de la vingt et unième session ordinaire de l'Assemblée. Conformément à l'article 94 du règlement intérieur, l'élection aura lieu au scrutin secret.

A la demande du Président provisoire, M. Hasle (Danemark) et M. Muzik (Tchécoslovaquie) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

<i>Bulletins déposés:</i>	116
<i>Bulletins nuls:</i>	0
<i>Bulletins valables:</i>	116
<i>Abstentions:</i>	3
<i>Nombre de votants:</i>	113
<i>Majorité requise:</i>	57

Nombre de voix obtenues:

M. Abdul Rahman Pazhwak (Afghanistan).	112
M. Salvador Lopez (Philippines)	1

Ayant obtenu la majorité requise, M. Abdul Rahman Pazhwak (Afghanistan) est élu Président de la vingt et unième session de l'Assemblée générale.

29. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE: J'adresse mes félicitations les plus sincères à S. E. M. Pazhwak; je sais que je confie cette haute charge à des mains capables. J'invite maintenant M. Pazhwak à monter à la tribune et à prendre la présidence.

M. Pazhwak prend place au fauteuil présidentiel.

Allocution de M. Abdul Rahman Pazhwak, président de la vingt et unième session de l'Assemblée générale

30. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Vous venez de m'accorder le plus grand honneur en m'élisant Président de la vingt et unième session de l'Assemblée générale. Je tiens à vous exprimer toute la gratitude que m'inspire ce témoignage de votre confiance. Il m'est bien difficile de trouver des mots capables d'exprimer ma reconnaissance devant cette élection quasi unanime.

31. Un tel geste de confiance m'indique ma mission, que j'accepte sans réserve: essayer de m'acquitter de mes fonctions en toute impartialité et en suivant scrupuleusement les principes de la Charte et les règles qui régissent les délibérations de l'Assemblée générale. Je considère le mandat qui vient de m'être confié comme un signe de la résolution tout aussi ferme, de la part des membres de l'Assemblée, de m'offrir le genre de collaboration qui aidera le président à assurer le bon fonctionnement du plus grand organe parlementaire du monde dans un esprit constructif, voire même créateur.

32. Voici bien des années que je travaille aux côtés de mes collègues ici présents, et j'ai toujours pu apprécier tant leur collaboration que leur amitié. Il serait étonnant, en vérité, que cet état d'esprit ne franchisse pas le seuil de la présidence au cours de cette session de l'Assemblée générale. Chaque fois que la chose sera possible, politiquement ou diplomatiquement, je me tiendrai au service de tous mes collègues qui souhaiteraient faire appel à la neutralité du président toutes les fois que son intervention peut contribuer à la compréhension mutuelle, à l'harmonie et à accélérer l'accord dans l'intérêt de tous.

33. Je considère mon élection comme un hommage rendu à mon pays. J'en suis d'autant plus fier que l'Afghanistan n'a cessé de défendre la cause de la paix. Mon pays a pris une part active aux travaux de cette Organisation, dans un esprit de coopération amicale et d'entente avec tous ses membres. Il s'est toujours efforcé de fonder sa politique sur un jugement objectif et indépendant face à toutes les situations internationales.

34. L'Afghanistan n'a jamais recherché d'alliances visant à servir d'autres intérêts que l'intérêt commun de toutes les nations. Elle n'appartient en fait qu'à une grande alliance: l'Organisation des Nations Unies, la seule association de peuples et de nations capable, à notre avis, d'apporter un jour aux habitants de cette planète, à tous les peuples du monde, la garantie

d'une paix définitive; c'est sur cette profonde conviction qu'est assise notre politique, que chacun connaît bien.

35. Aucun de vous n'ignore que, durant sa courte session, l'Assemblée aura un programme chargé. Elle va en effet devoir examiner de façon approfondie de multiples problèmes internationaux qui intéressent aussi bien le présent que l'avenir de l'humanité. Votre entière collaboration est donc indispensable.

36. Les éminentes personnalités qui m'ont précédé à la présidence — et dont je ne saurais égaler les talents — ont démontré que cela était possible. Je tiens à leur rendre hommage à tous, mais plus particulièrement à mon prédécesseur immédiat, le Président de la vingtième session de l'Assemblée générale, M. Amintore Fanfani, Ministre des affaires étrangères de l'Italie. Il a brillamment présidé notre dernière session et s'est efficacement acquitté des tâches et devoirs de cette charge. Chacun de nous a certainement écouté avec la plus grande attention l'allocution qu'il a prononcée cet après-midi. En attirant l'attention de l'assemblée sur les tâches qui l'attendent, il a ajouté à son palmarès un éminent service supplémentaire.

37. Etant donné l'urgence et la complexité toujours plus grande des problèmes qui se posent à cette Organisation au seuil de sa 21^e année, il est absolument indispensable que nous menions à bonne fin notre vaste programme, qu'il s'agisse des questions restées en suspens ou de celles qui sont nouvelles. Cette assemblée sait parfaitement — j'en suis convaincu — que les crises de plus en plus nombreuses qui agitent le monde aujourd'hui exigent des solutions urgentes. Aux problèmes politiques viennent s'ajouter maintenant de grands problèmes économiques dont les conséquences pour l'existence même de certains peuples et de certaines nations sont profondes au point de conférer à ces problèmes des dimensions politiques.

38. Depuis quelque temps, on parle beaucoup — trop, sans doute — des Nations Unies et de leurs prétendus défauts et échecs. Les critiques de ce genre ont tendance à susciter de la part de notre Organisation une attitude défensive et à créer un climat regrettable. En revanche, une autocritique constructive n'est jamais inutile. Elle est même essentielle pour encourager notre Organisation à mettre son expérience au service de l'amélioration des conditions partout où elles laissent à désirer.

39. Un exemple de cette critique constructive nous est fourni par certains passages de l'introduction au rapport annuel du Secrétaire général sur les travaux de l'Organisation. Mais il convient de ne pas oublier ce qu'a écrit à cet égard le Secrétaire général, à savoir que:

"Les faiblesses et les lacunes de l'Organisation découlent non pas des buts, des objectifs et des procédures qui définissent le cadre de son action, mais de la situation dans le monde au stade actuel de l'histoire." [A/6301/Add.1, p.41.]

40. On peut classer en deux grandes catégories les détracteurs de l'Organisation, dont les critiques ne sont pas entièrement justifiées. D'une part, ceux qui restent toujours attachés à la notion de puissance

nationaliste et qui, de ce fait, justifient volontiers leur vision unilatérale des affaires internationales en accusant les Nations Unies d'impuissance; d'autre part, ceux qui entendent résoudre du jour au lendemain des problèmes séculaires et qui qualifient l'Organisation d'inefficace.

41. Mais les faiblesses de l'homme et des institutions humaines ne constituent qu'un élément de l'histoire et de la condition humaine. Il existe un autre élément qui est la notion de progrès. C'est le progrès, et non la perfection, qui doit servir de critère pour mesurer nos réalisations.

42. Ce qu'il me paraît important de comprendre, c'est que c'est ce progrès même, cette convergence soudaine de changements, qui ébranle les piliers de l'ordre ancien; or, face à ces violentes conflagrations de l'après-guerre, l'Organisation des Nations Unies a beaucoup fait, au cours des vingt dernières années, pour stabiliser la situation et empêcher que la force du mouvement d'évolution se transforme en une force autodestructrice. A cet égard, on peut constater que les crises dans lesquelles l'Organisation a été appelée à agir ont été maîtrisées, tandis que celles qui sont demeurées en dehors du champ d'action des Nations Unies ont tendance à s'intensifier et à s'étendre.

43. Les problèmes, qui dépassent les frontières nationales et régionales — le racisme, le colonialisme, les droits de l'homme, les relations des Etats et tous leurs problèmes communs, y compris les problèmes de l'ère nucléaire et spatiale qui ne connaissent pas de frontières politiques —, l'Organisation des Nations Unies, grâce à son optique planétaire, les attaque de front, avec un courage inlassable.

44. L'Organisation des Nations Unies a joué un rôle de premier plan dans l'accession des deux tiers de la population du monde à la liberté nationale. Elle a contenu la vague toujours menaçante de la guerre nucléaire. Grâce à ses Institutions spécialisées, elle a fixé des normes de progrès international dans presque tous les domaines où s'exerce l'activité humaine; grâce à ses organismes régionaux, elle a créé une infrastructure mondiale de coopération.

45. Il m'est impossible d'énumérer les remarquables réalisations des organismes et institutions des Nations Unies qui s'attachent à améliorer les conditions économiques internationales, à faire bénéficier des millions d'hommes des avantages de la science et de la technique modernes, à collaborer, enfin, à la création d'une communauté nationale non seulement viable eu égard aux besoins et aux conditions de notre époque, mais constituant, par la simple envergure de son œuvre accomplie en commun, l'un des piliers à la fois les plus nobles et les plus fermes de notre ordre mondial en permanente évolution.

46. Mais l'Organisation des Nations Unies est, avant tout, une force morale qui apporte constamment à tous les peuples la promesse d'un nouvel ordre mondial. Elle a donc ainsi une influence éducative. Elle seule représente les aspirations de tous les peuples du monde. Intimement associée à la famille humaine dont elle tire son inspiration morale, elle est l'unique et suprême espérance du monde. Ne serait-ce que pour cette seule raison, l'Organisation ne peut accepter le pessimisme. Dans le tourbillon des changements

urgents, elle doit au contraire faire de l'optimisme sa philosophie et sa règle directrice. L'optimisme ne doit pas être un simple sentiment; à notre époque, il devient une nécessité politique.

47. Cependant, notre Organisation est une institution humaine et, de ce fait, ne vit pas dans une tour d'ivoire. Chaque Assemblée aborde ses travaux dans un climat international particulier qui, à son tour, détermine la manière dont les Etats abordent leurs problèmes. Quel est donc le climat du monde aujourd'hui? On enregistre des tensions et une guerre. Mais ces tensions sont très différentes de celles du passé. Aujourd'hui, les difficultés n'ont plus pour origine les principes fondamentaux établis par l'Organisation. Avec le temps, ces principes ont été acceptés par l'humanité tout entière comme par les gouvernements; vingt années dramatiques se sont écoulées, qui ont vu l'avènement d'une révolution mondiale, la raison triomphant à nouveau de la folie.

48. Que nous dicte la raison? Elle nous dicte les impératifs de notre époque: désarmement, égalité raciale, droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, indépendance des nations, non-intervention dans les affaires intérieures des Etats, coexistence pacifique, coopération internationale. La raison nous indique d'autre part qu'une révolution économique doit venir renforcer la liberté politique et économique. Ce sont là de très grandes questions qui, sous une forme ou une autre, figurent à notre ordre du jour.

49. Les tensions actuelles ne portent plus sur les principes fondamentaux, mais plutôt sur les réactions postopératoires — si l'on me permet cette image —, c'est-à-dire les réactions résultant des mesures appliquées en vue de mettre en œuvre ces principes. Ce sont là des effets secondaires naturels lorsque les propositions acceptées par le monde tout entier sont en opposition complète avec les intérêts particuliers de certaines nations ou de certains groupes.

50. La raison nous commande de continuer à propager les principes dont nous avons déjà fait les grands objectifs de l'humanité, d'œuvrer en vue d'un désarmement général, complet et universel, notamment dans les secteurs où un accord paraît le plus réalisable (interdiction générale des essais et traité sur le désarmement total de l'espace extra-atmosphérique, y compris les corps célestes, par exemple). Nous devons, notamment, nous assurer que l'espace extra-atmosphérique ne sera jamais utilisé à des fins militaires. A cette fin, il nous faut déployer tous nos efforts en vue de conclure en temps utile les accords politiques et juridiques appropriés. Les travaux accomplis dans ce sens par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ont déjà donné certains résultats. Il y a par conséquent lieu d'espérer que la sagesse politique prévaudra bientôt et que les extraordinaires progrès scientifiques et techniques enregistrés dans le domaine cosmique seront accompagnés de progrès parallèles dans les domaines juridique et politique; on créerait ainsi une vaste zone pacifique, dans l'intérêt et au bénéfice du genre humain, et il ne serait pas mauvais de se rappeler que ce qui vaut pour la lune vaut certainement aussi pour notre planète.

51. La raison nous commande aussi d'honorer ce qu'on peut appeler au moins une promesse — à laquelle nous avons tous souscrit — aux peuples de l'Afrique, promesse de libérer complètement leur continent, cette libération devant s'accomplir dans le respect des droits de l'homme, dans la paix et la sécurité.

52. Les points les plus importants de notre ordre du jour se rapportant à cette question ont pour but commun de mener à bien cette tâche historique en évitant toute effusion de sang tant dans les régions intéressées que dans l'ensemble du monde, qui ne saurait supporter le plus terrible de tous les conflits, à savoir une éventuelle guerre entre races.

53. La raison veut aussi que, face à l'avènement de tant de nouveaux pays sur la scène commerciale, les usages commerciaux et leurs rapports particuliers avec le développement national soient revus, de sorte que le jeu des guerres économiques périodiques fasse place à une économie mondiale qui soit un des piliers essentiels de l'ordre pacifique.

54. Une économie internationale saine — qui serve les intérêts de la paix — devrait montrer combien il est erroné de soutenir que le développement des nouvelles nations est contraire aux intérêts économiques des nations riches. Car dans une économie internationale saine, fondée sur la raison, les échanges commerciaux du monde entier seraient envisagés comme une opération d'ensemble dans laquelle les grandes puissances économiques et les économies plus faibles seraient associées pour le bien de tous.

55. La raison dit que si ces problèmes ne peuvent être résolus que dans le cadre d'une coopération internationale, il ne faut négliger aucun effort pour renforcer l'Organisation des Nations Unies, augmenter son rayon d'action, renforcer son organisation et son fonctionnement, en bref la rendre plus forte sur tous les plans, celui de l'organisation financière comme celui du mécanisme de maintien de la paix. Notre Organisation a déjà montré qu'elle pouvait réussir dans ce domaine en dépit de toutes les imperfections dues à l'improvisation.

56. A cet égard, il nous faut rendre le plus grand hommage à notre Secrétaire général, U Thant, dont le fécond esprit d'initiative a fait du Secrétariat général un élément dynamique et politique de l'ordre pacifique. En de nombreuses occasions, il a su réaliser l'unité là où régnait la division. Je crois pouvoir affirmer que, cinq ans après l'accession d'U Thant au Secrétariat général, notre Organisation est moins divisée sur certaines questions qu'elle ne le fut à bien d'autres époques et qu'elle est unanime dans son opinion du Secrétaire général. Les membres de l'Assemblée ont déjà entendu l'hommage rendu au Secrétaire général par le Président Fanfani. Je suis certain que chacun d'entre nous partage les sentiments qu'il a exprimés.

57. Quant à moi, mes liens d'amitié et de cordiale collaboration avec le Secrétaire général datent de la Conférence de Bandoeng, il y a onze ans. J'ai travaillé en collaboration étroite avec lui lorsque, comme moi, il représentait un Etat d'Asie à l'ONU, puis au cours des cinq dernières années, alors qu'il était Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

58. Récemment, U Thant a annoncé son intention de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat. Etant donné les conditions actuelles, sa position est parfaitement compréhensible. Je crois qu'il est important que nous réfléchissions sérieusement aux problèmes qu'il a soulevés et qui demandent à être rapidement résolus si nous voulons maintenir — et à plus forte raison renforcer — l'efficacité de notre Organisation, je dirai même si nous voulons sauvegarder la paix mondiale. J'espère que, durant la présente session, l'Assemblée générale examinera sérieusement les préoccupations dont le Secrétaire général a fait état. Ce sera un encouragement non seulement pour lui mais pour tous.

59. D'ores et déjà nous nous félicitons tous, j'en suis sûr, d'apprendre que le Secrétaire général pourrait être disposé à rester en fonctions jusqu'à la fin de la présente session. Personnellement, je m'en réjouis vivement et lui en suis très reconnaissant. Ce geste, que je considère comme un geste de coopération envers le président de l'Assemblée auquel l'expérience, la sagesse et les conseils du Secrétaire général sont indispensables, témoigne de son dévouement à notre Organisation.

60. Le moment est aussi venu de faire appel à la raison pour mettre fin aux politiques périmées et pour cela admettre la règle bien simple de notre époque, à savoir que notre monde ne saurait tolérer les divisions. Ces divisions ont pu être considérées à un certain moment comme des mesures temporaires vitales pour éviter une confrontation directe; elles sont aujourd'hui devenues des obstacles à la paix mondiale. Il est extrêmement difficile de trouver le meilleur moyen d'aborder ces problèmes; mais pourquoi ne pas avancer d'un pas en se ralliant à un même principe? C'est une façon de procéder qui n'est pas, elle non plus, dépourvue de difficultés; elle a du moins l'avantage singulier de ne pas puiser sa sève aux anciennes racines de la rivalité, mais dans une conception nouvelle fondée sur la raison humaine et sur un esprit d'harmonie et de compréhension mutuelle.

61. La préoccupation que causent toutes les situations graves qui menacent la paix mondiale est la responsabilité morale de tous, en particulier lorsqu'il y a recours à la violence, perte de vies humaines et destruction. Ces situations ont été énumérées par le Secrétaire général dans l'introduction à son rapport annuel à l'Assemblée générale; nous sommes tous conscients des graves conséquences qu'elles auront si des initiatives constructives ne sont pas prises de toute urgence dans l'intérêt de la paix mondiale et de la coopération internationale.

62. Lorsque, comme c'est le cas de la situation en Asie du Sud-Est, les problèmes en jeu échappent à l'action de l'Organisation — triste réalité qu'il convient de reconnaître —, on se trouve en face d'un paradoxe. Ces situations touchent en effet les nations individuellement et, par là même, toute institution internationale dont la principale raison d'être est la paix et la sécurité mondiales.

63. Les nuages que créent de tels conflits ne peuvent manquer d'assombrir tout rassemblement de nations dont le souci est la paix et la sécurité du monde. C'est bien le cas en ce qui concerne l'Assemblée.

64. Il est regrettable que certains de ces problèmes soient nés précisément au moment où la guerre froide commençait à s'atténuer, où une détente laissait entrevoir la possibilité de se mettre d'accord dans certains des domaines les plus importants des relations internationales et de la coopération mondiale, et, surtout, alors que le principe de la coexistence avait pris suffisamment racine pour pouvoir se développer.

65. Fait plus regrettable encore, certains de ces problèmes intéressent des peuples qui, après avoir accédé à l'indépendance nationale, auraient dû bénéficier de la coopération internationale, si indispensable pour les nations nouvelles.

66. Mais ce qu'il faut surtout déplorer, c'est que ces situations soient devenues un obstacle psychologique au progrès dans les domaines nombreux et vitaux de l'ordre pacifique non pas pour un peuple seulement, mais pour l'humanité tout entière.

67. Nombreuses ont été les solutions et formules préconisées pour établir la paix. Les efforts considérables déployés par le Secrétaire général pour trouver un moyen acceptable propre à enrayer certains de ces conflits les plus déplorables, les tentatives d'autres hommes d'Etat sont pour nous une source certaine de satisfaction face aux préoccupations que ces événements suscitent chez les nations du monde et leurs dirigeants. Dans certains cas, en revanche, aucun progrès n'a été enregistré et le problème, me semble-t-il, est de savoir par où commencer. La raison nous commande d'étudier sérieusement, avec le concours zélé de toutes les nations pacifiques, toutes les possibilités partout où des tentatives de rapprochement ou des ouvertures peuvent être faites. Les peuples du monde qui haïssent la guerre et qui placent en notre Organisation leurs plus grands espoirs de paix s'attendent à cette action de notre part — en particulier les puissances à qui la Charte confère une responsabilité spéciale en ce qui concerne le maintien de la paix et la sécurité.

68. Aux dirigeants du monde, le Secrétaire général a généralement annoncé que sa porte demeurerait ouverte. Je me permets de suggérer humblement à tous les membres de cette assemblée et aux dirigeants responsables de toutes les nations de ne pas faire moins. En acceptant ce point de départ et si toutes les parties manifestent un ferme désir de paix — qu'elles entendent traduire par des actes positifs —, je pense qu'il sera possible de trouver une formule capable de conduire à un début de solution.

69. Cette première étape exigera, certes, de grands sacrifices politiques, à commencer par la cessation des déclarations inflexibles de position et des controverses au sujet des responsabilités en cause. Elle exige que l'on s'attache uniquement au fait indéniable que la guerre est un acte répréhensible et que quiconque y participe ne saurait être tout à fait dans son droit.

70. On ne peut contester la responsabilité morale de ceux qui sont rassemblés ici non seulement en leur qualité de membres de l'Organisation des Nations Unies, mais aussi en tant que nations. La constatation de cette responsabilité morale — sous quelque forme et où que ce soit — peut être un important élément de

réalisation des objectifs communs que sont la paix et la sécurité.

71. La raison est un héritage précieux. Notre Assemblée devrait l'accueillir avec fierté et se laisser guider par elle de façon à mériter, au terme de ses délibérations, le nom d'"Assemblée de la raison", une assemblée qui aurait donc travaillé à renforcer l'Organisation des Nations Unies.

72. C'est avec foi en la divine providence, foi en la puissance de la raison humaine, foi dans les forces créatrices de l'histoire et, avant tout, foi dans les destinées de centaines de millions d'hommes dont vous représentez les aspirations et qui ont mis tous leurs espoirs en vous que je vous présente, au moment d'aborder avec zèle et résolution la tâche historique qui vous attend, mes meilleurs vœux de succès.

POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR

Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies

73. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Conformément à la procédure qui a été suivie dans le passé, je voudrais inviter maintenant l'Assemblée générale à examiner le point 20 de l'ordre du jour, intitulé "Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies". Cette procédure spéciale a été appliquée dans de précédentes occasions pour donner aux nouveaux Etats indépendants dont le Conseil de sécurité a recommandé l'admission à l'Organisation la possibilité de participer dès le début aux travaux de la session, si l'Assemblée générale donne une suite favorable à leur demande. S'il n'y a pas d'objection, nous procéderons de la sorte.

Il en est ainsi décidé.

74. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Le Conseil de sécurité a recommandé à l'unanimité [A/6353] à l'Assemblée générale d'admettre la Guyane à l'Organisation des Nations Unies. L'Assemblée a également été saisie d'un projet de résolution présenté par 22 délégations [A/L.482]. Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide, par acclamation, d'accepter la recommandation du Conseil de sécurité et d'adopter le projet de résolution admettant la Guyane à l'Organisation des Nations Unies?

Le projet de résolution est adopté par acclamation.

75. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare la Guyane admise à l'Organisation des Nations Unies.

La délégation de la Guyane est conduite à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

76. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Au nom de l'Assemblée générale, je suis extrêmement heureux d'accueillir la Guyane à l'Organisation des Nations Unies. J'adresse au gouvernement et au peuple de ce pays les chaleureuses félicitations de l'Assemblée générale en cette heureuse occasion, ainsi que nos meilleurs vœux pour l'avenir.

77. Je donne maintenant la parole au représentant du Royaume-Uni qui a demandé à faire une déclaration.

78. Lord CARADON (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, je suis très heureux

d'être le premier membre de l'Assemblée à avoir l'honneur de vous féliciter de votre élection à la Présidence.

79. Nul n'imagine que la présidence de la vingt et unième session de l'Assemblée, qui ne manquera sans doute pas d'animation, sera tâche facile. Mais si nous devons affronter des tempêtes, des vents violents et des mers houleuses, il est d'autant plus important que le commandant soit un navigateur plein d'expérience et de courage qui puisse compter sur l'appui de son équipage et qui se préoccupe constamment de la sécurité du navire.

80. Tout en représentant admirablement votre pays et son peuple courageux et fier, vous avez également fait preuve des qualités par lesquelles se distinguent les meilleurs diplomates des Nations Unies, ceux qui ne servent pas seulement un pays, mais les intérêts supérieurs de l'Organisation des Nations Unies tout entière. C'est là une qualité que nous admirons. Aussi, en ce jour où vous assumez un mandat d'importance sans égale, vous promettons-nous notre appui loyal et chaleureux.

81. Je tiens aussi à exprimer au Président sortant notre très sincère reconnaissance. Nous aimons à penser que, parmi les nombreuses fonctions que joue l'Organisation des Nations Unies, elle offre à de futurs ministres des affaires étrangères l'occasion de s'initier à leur métier. Nombre de nos anciens collègues ont déjà franchi ce haut grade. C'est dire combien nous sommes heureux lorsque des ministres des affaires étrangères viennent eux-mêmes dans cette enceinte nous faire profiter de leurs avis et de leur expérience.

82. Nous sommes particulièrement reconnaissants à M. Fanfani d'avoir su présider à nos délibérations avec tant de compétence, alliée à la sûreté, au doigté et au bon sens européens, ainsi qu'à la bonne humeur, à l'élégance et au charme italiens. Lors de l'élection de M. Fanfani à la présidence, il y a un an, j'ai rappelé [1332ème session] que mon pays s'était fort bien trouvé d'avoir été colonisé par le sien. Je puis l'assurer que les 1 500 ans d'indépendance qui ont suivi n'ont en rien diminué notre respect à l'égard des Romains.

83. Ce jour nous offre une nouvelle occasion de méditer ensemble sur les heureuses relations qu'il est possible de maintenir et d'établir entre gouvernés et gouvernants, lorsque les anciens liens font place à l'égalité. Au nom de mon pays, je souhaite donc à l'Etat de la Guyane la bienvenue au sein de l'Organisation des Nations Unies.

84. C'est là, et je m'en réjouis, un genre de cérémonie dont mon pays a une longue et grande expérience. En 1964, en effet, j'ai souhaité la bienvenue à trois nouveaux Etats membres. L'an dernier, j'ai fait de même avec trois autres, et, à la présente session de l'Assemblée, nous nous préparons à accueillir trois nouveaux pays à l'Organisation des Nations Unies. Ils suivent un sentier devenu classique puisque les vingt dernières années ont vu accéder à l'indépendance 27 pays autrefois sous administration britannique et dont les habitants représentent près du quart de la population mondiale.

85. Dans ce qui est peut-être la plus grande révolution de notre siècle — la naissance de nouvelles nations et la transformation d'un empire vassal en un Commonwealth libre —, je suis fier de pouvoir dire que mon pays a joué un rôle constructif qui ne le cède à celui d'aucun autre pays dans l'histoire du monde.

86. La Guyane a de grandes richesses exploitables — son sol, ses forêts, son énergie hydraulique, des minerais peut-être — et un peuple gai, dynamique et énergique, composé d'éléments variés. Elle a aussi la chance de pouvoir jouer un rôle utile. Soeur de la Jamaïque et de Trinidad, elle peut — avec ces deux pays — aider à faire régner l'harmonie entre l'est et l'ouest, entre le nord et le sud, et — je me plais à le croire — également entre tous ceux qui parlent l'anglais et tous ceux qui parlent l'espagnol. Elle peut en outre jouer un rôle de premier plan dans ce qui me semble être la tâche la plus importante à laquelle notre génération ait à faire face: assurer l'harmonie raciale.

87. Il y a une semaine, j'ai eu le plaisir de me rendre au Mexique. J'y ai vu comment les querelles du passé peuvent faire place à une agréable harmonie fondée sur le présent. J'y ai constaté comment des ethnies très différentes ont été unies en une seule nation grâce au respect mutuel, à un fier esprit d'indépendance, à une courageuse réforme économique et sociale, à une totale égalité et, enfin, à la suppression de toutes formes de discrimination. L'unité nationale mexicaine est, en vérité, une admirable réussite.

88. La Guyane a les mêmes possibilités. C'est donc avec confiance que nous lui adressons nos meilleurs vœux de réussite dans la tâche qu'elle s'est solennellement fixée à la Conférence de l'indépendance de la Guyane britannique, qui s'est tenue à Londres en novembre dernier. Cette tâche est la suivante:

"... en accédant à l'indépendance, tous les Guyanais devront œuvrer ensemble, unis en une seule nation, à la paix et à la prospérité auxquelles ont droit tous les hommes libres^{4/}."

89. Cet objectif m'amène à citer un extrait de la déclaration unanimement faite lors de la Conférence du Commonwealth qui s'est tenue à Londres au début de ce mois et à laquelle a pris part le Premier Ministre de la Guyane. Cette déclaration a été publiée le 14 septembre:

"Les Premiers Ministres ont déclaré que tout régime politique fondé sur la discrimination raciale était intolérable. Ce régime porte atteinte à la liberté de ceux qui l'imposent comme de ceux qui le subissent. Les Ministres ont estimé que l'imposition de conditions discriminatoires de caractère politique, social, économique et culturel à la majorité, par une minorité quelle qu'elle soit, dans l'intérêt d'un petit nombre de privilégiés, constitue une odieuse violation des principes fondamentaux des droits de l'homme."

Je suis certain que ces principes rallient l'unanimité aussi bien à l'Organisation des Nations Unies qu'au sein du Commonwealth.

^{4/} Cmd. Paper No 2849 (Londres, Her Majesty's Stationery Office), p. 10.

90. Au peuple de la Guyane qui se lance dans la difficile aventure de l'indépendance, au Gouvernement de la Guyane qu'attendent les nombreuses tâches exaltantes qui vont de pair avec l'aménagement des ressources naturelles et humaines d'une nation nouvelle, à cet ami distingué et érudit qu'est le Premier Ministre de la Guyane — que nous accueillons en ce jour où il vient hisser fièrement parmi les nôtres le drapeau de son pays —, nous souhaitons chaleureusement la bienvenue et adressons de tout cœur nos meilleurs vœux.

91. M. RAMANI (Malaisie) [traduit de l'anglais]: Permettez-moi, Monsieur le Président, en ma qualité de représentant d'un Etat asiatique s'adressant à un autre, de vous transmettre les félicitations de ma délégation ainsi que mes félicitations personnelles à l'occasion de votre élection à la présidence de la vingt et unième session de l'Assemblée générale.

92. Par un heureux hasard, je me trouve être ce mois-ci le Président du Groupe des Etats du Commonwealth, ce qui me vaut l'honneur de monter à cette tribune pour souhaiter la bienvenue à l'Etat de la Guyane. J'ai été prié par le représentant du Japon d'associer son grand pays à cet accueil, ce que je suis très heureux de faire. Nous nous réjouissons particulièrement de voir la délégation de la Guyane prendre sa place aujourd'hui dans cette enceinte sous l'éminente direction de son Premier Ministre, M. L. F. S. Burnham.

93. L'histoire politique de la Guyane au cours des dernières années est faite de labeur et de souffrances; aux yeux de nombreux observateurs, la voie qui l'a menée à l'indépendance semble avoir été délibérément semée d'obstacles dangereux. Peut-être, dans un sens, fallait-il qu'il en soit ainsi pour que l'indépendance, lorsqu'elle devint un fait il y a quatre mois seulement, apportât à ceux qui avaient lutté pour la conquérir ce sentiment de satisfaction qui accompagne les véritables réalisations. Tout au long de cette période mouvementée, le Premier Ministre actuel a été l'un des animateurs du combat et de l'œuvre qui ont mené la Guyane, pas à pas, d'un régime de représentation à un régime de responsabilités et, enfin, à une souveraineté démocratique.

94. La Constitution de ce nouvel Etat prévoit une législature composée d'une chambre unique, une assemblée nationale dont les 53 membres sont élus au suffrage universel. Comme celle de nombreuses autres constitutions modernes, la Constitution de la Guyane reconnaît à tous les citoyens, sans distinction de race, de religion, de couleur ou de sexe, le droit aux libertés fondamentales. Elle stipule également que les services seront gérés par l'appareil impartial de commissions administratives car, avant tout, c'est la qualité de l'administration bien plus que la nature de la Constitution qui détermine le bien-être de la population. A cet égard, comme à bien d'autres, la Constitution est conforme aux tendances modernes des gouvernements démocratiques. Fait important lorsqu'il s'agit d'une population multiraciale, les élections à l'Assemblée nationale se font d'après le système de la représentation proportionnelle.

95. Alors que cet Etat est à la veille d'entrer dans la vie internationale, ce qui va offrir à sa population si douée toutes sortes de possibilités d'accomplir ce

dont elle est capable, il peut sembler bizarre de s'arrêter aux dispositions de sa constitution. Cette dernière ne fera d'ailleurs ses preuves réelles que lors de son application pratique, lorsque les travaux, les délibérations et les décisions des organes qu'elle prévoit traduiront les espoirs et les aspirations d'un peuple dynamique. Il y a pourtant deux détails particuliers sur lesquels je voudrais m'arrêter.

96. Dans la pratique, les démocraties parlementaires, malgré la souveraineté du peuple dont leurs législatures se veulent l'émanation, donnent à l'exécutif des pouvoirs toujours croissants. Les complexités de la vie moderne rendent inévitable cette délégation de pouvoir qui affaiblit l'ensemble de l'appareil. La recherche d'un équilibre entre, d'une part, le pouvoir croissant que l'exécutif puise dans une bureaucratie de plus en plus importante et, d'autre part, les libertés fondamentales du citoyen, garanties par la Constitution, est une tâche difficile. La solution n'est guère aisée.

97. Mais l'un des moyens de réaliser cet équilibre, c'est de créer au sein de l'Etat une autorité indépendante chargée, précisément, d'empêcher tout abus du pouvoir exécutif non seulement en s'interposant devant ce dernier en tant que protecteur des libertés individuelles du citoyen, mais également en veillant à la défense de ces libertés par les organes du pouvoir judiciaire créé à cet effet au sein de l'Etat.

98. Cette autorité est l'"ombudsman" à laquelle la plus ancienne même des démocraties du Commonwealth a eu recours il y a eu à peine quelques jours. J'ai toujours été partisan du droit, auquel notre Assemblée entend subordonner la volonté arbitraire de l'Etat souverain afin de servir les intérêts d'un ordre international. J'estime donc que la clause de la Constitution guyanaise qui prévoit un "ombudsman" ne montre pas seulement le profond désir du nouvel Etat de Guyane de voir les nobles principes de la Constitution se traduire par des réalités dans la vie quotidienne de son peuple, elle montre aussi que le Premier Ministre, lui-même grand juriste, allie la sagesse et la circonspection de l'homme d'Etat qui crée ces droits au zèle particulier du juriste dont le premier souci est leur défense. "L'histoire de la liberté", a dit Woodrow Wilson, "est celle des restrictions du pouvoir gouvernemental et non de son accroissement." Espérons que la Constitution de la Guyane sera le symbole vivant de cette vérité fondamentale.

99. Il y a, je vous l'ai dit, une autre particularité de cette constitution dont j'aimerais vous entretenir. Le rôle du chef de l'opposition, qui a le droit d'être consulté par le Premier Ministre dans l'exercice de ses plus importantes fonctions, est expressément reconnu dans la Constitution elle-même et non pas dans quelque vague convention qui en résulte. C'est là une disposition qui est particulière à la plupart des Etats du Commonwealth adoptant un régime de démocratie parlementaire. Nombre d'autres Etats qui n'appartiennent pas au Commonwealth s'en étonnent sans doute, tout en reconnaissant le mérite de ce système. C'est à l'intention de ces Etats que je voudrais rappeler les mots du Président Kennedy:

"Les hommes qui créent le pouvoir rendent un service essentiel à la cause de la grandeur d'une

nation; mais les hommes qui mettent en question ce pouvoir rendent un service tout aussi essentiel... car eux seuls déterminent si ce sont les hommes qui font usage du pouvoir ou si c'est le pouvoir qui fait l'usage des hommes ^{5/}."

100. Il y a exactement 15 jours aujourd'hui que la Guyane a été officiellement accueillie dans les rangs des Etats du Commonwealth; c'est à ce fait que je dois l'honneur et le plaisir de lui souhaiter la bienvenue au sein de cette assemblée. Je me félicite aussi, personnellement, de cette heureuse occasion qui nous a été donnée de reconstruire le très distingué Premier Ministre de la Guyane.

101. M. LICHTVELT (Pays-Bas) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, la délégation des Pays-Bas est honorée en ce premier jour de la vingt et unième session de l'Assemblée générale de pouvoir vous féliciter de votre élection à la présidence. Nous savons tous combien vous méritez cette distinction internationale, et c'est avec plaisir que nous nous soumettons à la sagesse de votre direction, à votre aimable indulgence et à la finesse de votre diplomatie. Aussi sommes-nous convaincus que nos délibérations seront fructueuses.

102. Au Conseil de sécurité, la délégation néerlandaise a été l'une des premières à appuyer la demande d'admission de la Guyane à l'Organisation des Nations Unies. Nous voulons aussi être parmi les premiers à féliciter notre nouveau collègue et à souhaiter la bienvenue à la Guyane à cette tribune de tous les peuples de la terre, grands et petits, anciens et nouveaux.

103. Lorsque, il y a plus de quatre siècles, les cinq grandes puissances coloniales de l'époque abordèrent ce que l'on appelait alors "la côte sauvage des Guyanes", elle chassèrent les Karibes et les Arawaks qui vivaient dans ce pays, dont le sol conserve encore le secret des premiers habitants; puis elles se partagèrent ces terres. Cette opération, qui divisait la Guyane en Guyanes portugaise, française, néerlandaise, britannique, espagnole, plus les colonies de la Berbice, du Demerara et de l'Essequibo, n'a heureusement laissé aucune cicatrice tangible parce que le partage avait été fait selon le cours des rivières.

104. Dans les terres basses, les Pays-Bas, l'histoire nous a enseigné une vérité simple mais des plus importantes: les montagnes peuvent séparer; les fleuves, eux, ne sont pas là pour diviser mais bien plutôt pour unir les peuples, car les cours d'eau constituent la voie la plus naturelle pour établir des contacts et des échanges commerciaux entre les hommes. Cela étant, la partie la plus centrale de l'ancienne Guyane, Surinam, présente ses très cordiales félicitations à son voisin, le nouvel Etat indépendant de Guyane, par-delà le fleuve qui ne sépare pas nos pays, mais qui s'avérera certainement être un symbole de rapprochement et d'amitié. Au-delà de la mer des Caraïbes, les Antilles néerlandaises se joignent à Surinam et, par-delà l'Océan Atlantique, les Pays-Bas ajoutent leur voix au chœur des félicitations.

105. Nous savons tous que la Guyane a dû parcourir un chemin ardu avant de voir se réaliser ses vœux

légitimes. Elle est arrivée au but parce qu'elle était prête à assumer la charge de l'indépendance et parce qu'elle a eu affaire à une ancienne puissance coloniale qui a donné un exemple remarquable de bonne volonté lorsqu'il s'est agi de décoloniser ses anciennes possessions. Le Royaume-Uni, bien qu'il n'ait pas toujours été en mesure de résoudre tous les problèmes liés à la tâche difficile qu'est la décolonisation, mérite donc également d'être félicité en ce jour.

106. Ma délégation, représentant les trois parties du royaume des Pays-Bas, espère sincèrement que la Guyane est aujourd'hui au seuil d'une ère de prospérité, de paix et de développement rapide, non seulement dans son propre intérêt mais aussi dans l'intérêt de toutes les Guyanes et de tous les peuples représentés dans cette enceinte.

107. M. ARENALES CATALAN (Guatemala) [traduit de l'espagnol]: Monsieur le Président, c'est dans l'intention de m'acquitter d'une double mission — qu'il m'est particulièrement agréable de remplir — que je viens à cette tribune pour la première fois au cours de la présente session: je tiens d'abord à vous transmettre les félicitations du nouveau Gouvernement guatémaltèque pour votre juste élection à de si hautes fonctions; et je voudrais ensuite souhaiter la bienvenue à un pays frère, la Guyane, qui vient grossir nos rangs et nous apporter le message d'un peuple courageux aujourd'hui libéré. Le Guatemala voit dans votre élection à la présidence de l'Assemblée générale l'hommage mérité rendu à votre brillante carrière internationale et à votre propre attitude politique inspirée par une indépendance et une hauteur de vues qui vous permettent toujours de vous élever au-dessus des courants qui séparent les hommes.

108. Nous tenons à vous féliciter doublement parce que vous représentez un pays ami situé au carrefour historique et géographique d'un vaste continent, ancien par ses traditions mais moderne par son souci de rénovation, continent avec les nations duquel — si j'ose m'exprimer avec quelque nostalgie — j'ai entretenu d'étroites relations d'amitié et de coopération lors de mon passage à l'ONU il y a quelques années.

109. Quant à l'admission de la Guyane, ce n'est pas seulement au nom du Guatemala mais en tant que Président du groupe latino-américain que j'ai l'honneur de souhaiter à ce pays la plus cordiale bienvenue. Je suis persuadé que sa contribution aux délibérations, à l'administration et aux activités des Nations Unies sera marquée par le souci démocratique qui a toujours caractérisé l'éveil des peuples longtemps soumis. Ma satisfaction est d'autant plus vive que, sur tout le continent latino-américain — tout comme au Mexique auquel a fait allusion il y a un instant le représentant du Royaume-Uni —, notamment au Brésil, en Equateur, en Bolivie, au Guatemala, en Colombie et au Pérou, l'harmonie raciale est devenue une réalité reconfortante de la vie quotidienne et que l'esprit de réforme économique et sociale, qui tend vers l'unité et l'égalité, étend son rayonnement sur toute la région.

110. L'arrivée de la Guyane présente une importance particulière pour le groupe latino-américain puisqu'elle contribue à faire cesser la domination étrangère sur un continent né pour la liberté. Etant donné

^{5/} Allocution prononcée à Amherst College, Mass., le 26 octobre 1963.

la tradition anticolonialiste de l'Amérique latine, tous nos pays se félicitent de pouvoir saluer chaleureusement cette nouvelle nation sœur qu'ils voient, avec une si grande satisfaction, entrer aujourd'hui aux Nations Unies sous le signe du mouvement rénovateur des principes de l'Organisation.

111. M. MARTIN (Canada) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, mes premières paroles s'adressent à vous, le Président nouvellement élu de la vingt et unième session de l'Assemblée générale. Votre longue et éminente carrière au service des Nations Unies se voit couronnée comme il convient par votre élection à ces hautes fonctions. Je sais que vous présiderez nos débats avec la dignité et la courtoisie qui caractérisent vos compatriotes.

112. Je tiens également à exprimer à M. Fanfani la reconnaissance de mon pays pour la maîtrise avec laquelle il a présidé nos délibérations.

113. C'est pour moi un grand honneur que de souhaiter, en ma qualité de représentant du Canada, la bienvenue à la Guyane au sein de l'Organisation des Nations Unies. Je suis heureux de voir que le Premier Ministre de la Guyane, M. Burnham, est parmi nous en cette occasion qui marque un important jalon dans l'histoire de son pays. Le Canada, qui est le plus ancien membre du Commonwealth dans l'hémisphère occidental, a suivi avec satisfaction l'accession à l'indépendance des nouvelles nations antillaises du Commonwealth. La plus jeune d'entre elles est la Guyane, devenue indépendante le 26 mai de cette année. Le Canada a des liens particuliers avec la Guyane et les autres pays du Commonwealth et territoires situés dans les Antilles. Leurs liens commerciaux et économiques ont toujours été de la plus grande importance; mais nos relations se sont étendues à bien d'autres domaines, pour le plus grand profit de tous les intéressés, me semble-t-il.

114. Un mois à peine après l'accession de son pays à l'indépendance, le Premier Ministre de la Guyane a pris part, avec ses collègues antillais du Commonwealth et le Premier Ministre du Canada, M. Pearson, à une conférence qui s'est tenue à Ottawa. L'objectif de cette réunion était l'étude des moyens qui permettraient d'une part de donner un sens nouveau aux rapports traditionnels qui ont uni nos deux pays et d'autre part d'établir un mode de consultation plus étroite et de coopération pratique. Le Canada est fier que la Conférence du Commonwealth-Antilles-Canada ait été la première réunion internationale de ce genre à laquelle la Guyane assistait comme nation souveraine et indépendante.

115. Mes collègues des pays nordiques m'ont demandé de les associer aux souhaits de bienvenue que j'adresse à la Guyane. Je sais que nous pouvons compter sur les représentants de la Guyane pour être dans les délibérations de cette organisation des éléments positifs et efficaces. Mon pays se réjouit à l'avance à la perspective de collaborer étroitement avec la Guyane, dans un esprit amical, à l'étude d'importantes questions internationales.

116. M. SHEARER (Jamaïque) [traduit de l'anglais]: M. le Président, le premier devoir qui m'incombe en ma qualité de représentant de la Jamaïque est des plus agréables puisqu'il consiste à vous présenter

nos félicitations à l'occasion de votre élection au poste de Président de la vingt et unième session de l'Assemblée générale. La délégation de la Jamaïque est particulièrement heureuse de vous voir accéder à ces hautes fonctions. Nous avons, en effet, toujours profondément admiré vos éminentes qualités et le talent que vous n'avez cessé de consacrer à l'œuvre de notre Organisation. Nous savons que vous présiderez les délibérations de cette Assemblée générale avec la sagesse, le tact et la très grande patience dont vous ne vous départez jamais, tout en montrant, comme vous l'avez toujours fait, un profond respect des règles qui régissent les travaux d'un organisme aussi grand que l'Organisation des Nations Unies.

117. Ma délégation a demandé la parole pour remplir un second devoir non moins agréable. Nous voulons en effet souhaiter brièvement, mais chaleureusement, la bienvenue au jeune Etat de la Guyane qui vient d'être admis au sein de l'Organisation des Nations Unies. Comment la délégation de la Jamaïque eût-elle pu se taire en cette occasion, alors que les liens d'amitié entre nos deux pays sont particulièrement étroits et remontent fort loin dans notre histoire. Depuis bien longtemps, nous collaborons avec la Guyane dans des domaines très divers. Nous escomptons de nouvelles et longues années de coopération dans les nombreux secteurs où nous avons des intérêts communs.

118. Nous saisissons cette occasion de dire à nouveau toute l'admiration que nous avons pour les dirigeants et le peuple de la Guyane, arrivés aujourd'hui au terme de leur longue lutte pour la liberté et l'indépendance; nous les félicitons de l'esprit de résolution avec lequel ils se montrent prêts à assumer désormais les lourdes responsabilités de l'indépendance et les problèmes qui en résultent.

119. La délégation de la Jamaïque est certaine que la Guyane apportera un important concours à l'œuvre de cette Organisation et qu'elle saura mettre au service de nos délibérations sa grande expérience, son talent et son esprit de coopération. Tout comme la Jamaïque, la Guyane est habitée par différentes ethnies. Elle possède donc la force qui caractérise des sociétés de ce genre. Lorsque l'égalité règne véritablement entre tous les groupes de la société et qu'on est fermement résolu à la maintenir, quelles que soient les difficultés du moment, on peut crier avec fierté la grande devise du jeune Etat de Guyane: "Un peuple, une nation, un destin".

120. La délégation de la Jamaïque salue amicalement le Premier Ministre de la Guyane, M. L.F.S. Burnham, venu prendre sa place ici à la tête de sa délégation, ainsi que les autres membres de la délégation de la Guyane. Au nom du Gouvernement et du peuple de la Jamaïque, je tiens à les assurer de notre collaboration constante durant nos travaux en commun à l'Organisation des Nations Unies.

121. M. Patrick SOLOMON (Trinité et Tobago) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, j'aimerais me joindre à tous les représentants qui, parlant avant moi, vous ont chaleureusement félicité de votre élection quasi unanime à la présidence de la vingt et unième session de l'Assemblée générale. Je puis vous assurer que le choix du président n'a pas été unique-

ment dicté par des considérations d'ordre géographique ou politique, mais surtout par les splendides qualités qui permettent aux hommes de toutes les générations de distinguer les véritables chefs. Je suis persuadé que les hautes fonctions que vous allez assumer, si lourdes qu'elles soient, reposent en des mains capables de les porter sans effort.

122. J'en arrive maintenant à l'admission dans la famille des nations de notre amie et voisine, la Guyane. Le Gouvernement et le peuple de Trinité et Tobago sont profondément heureux en ce jour où l'Etat indépendant de la Guyane est formellement admis à faire partie de l'Organisation des Nations Unies. A quelques centaines de kilomètres seulement de ce pays auquel nous unissent non seulement les étroits rapports sociaux et culturels tissés par l'histoire, mais aussi de profonds liens de fraternité, le peuple de Trinité et Tobago a suivi l'évolution du peuple de la Guyane — parfois dans l'ordre, parfois dans le désordre — vers la réalisation de sa destinée manifeste.

123. La Guyane a payé son indépendance d'un prix plus lourd que toutes les anciennes colonies des Antilles. Notre pays a suivi son évolution sans jamais cesser d'espérer; lorsque nous l'avons jugé opportun, nous avons offert notre aide et nos encouragements à la Guyane alors qu'elle s'efforçait une fois de plus de stabiliser son ordre social et de supprimer les conséquences onéreuses qui, depuis 1953, empêchaient la réalisation de ses espérances légitimes.

124. L'expérience de la Guyane au cours des 15 dernières années n'aura pas été inutile. Son indépendance ne lui a pas été donnée: elle l'a gagnée, et, ce faisant, a donné au monde de fort utiles leçons. C'est ainsi qu'elle a montré combien il était facile pour un petit pays dont l'économie et le potentiel militaire sont faibles de devenir la proie de forces plus grandes auxquelles il ne participe pas et qui ne peuvent en aucune façon servir les intérêts de son peuple.

125. Ceux d'entre nous qui ont suivi avec sympathie l'évolution de la Guyane pensent que nous avons, nous aussi, profité de son expérience. Nous estimons que son peuple et le nôtre partagent un même héritage culturel. Nous avons une langue commune, qui s'est enracinée au cours des années, petit à petit il est vrai, mais profondément et solidement. Nous avons commercé ensemble, travaillé ensemble, élaboré des institutions communes, nous avons marié ensemble nos fils et nos filles, nous avons partagé les mêmes joies. En ce jour où la Guyane vit le plus grand moment de son histoire, nous estimons avoir le droit d'exprimer nous aussi notre joie. Nous souhaitons chaleureusement la bienvenue à la Guyane au sein de la communauté des Nations. Nous sommes certains que sa collaboration aux travaux de cette Assemblée nous aidera à maintenir la paix dans le monde et la dignité de la personne humaine.

126. M. EBAN (Israël) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, la délégation d'Israël vous présente ses félicitations et ses meilleurs vœux au moment où vous vous apprêtez à vous acquitter de vos hautes fonctions. Dans la situation internationale actuelle, le fait que vous soyez prêt à les assumer témoigne de votre sens du devoir et de votre courage, qu'elle va mettre à rude

épreuve. Vous venez grossir les rangs d'hommes d'Etat qui ont aidé à créer une tradition de la présidence dans la vie de la société internationale. Le distingué ministre des affaires étrangères d'Italie, vis-à-vis duquel l'Organisation des Nations Unies a une dette de reconnaissance, a récemment donné un exemple de cette tradition et a contribué à l'ennoblir par la façon dont il a su diriger l'assemblée.

127. Nous sommes aujourd'hui beaucoup plus proches du moment où, pour la première fois dans l'histoire, tous les peuples de l'hémisphère occidental auront leur propre drapeau national. Tel est le sens le plus large, sur le plan continental, de l'admission de la Guyane aux Nations Unies. Mais nous nous en félicitons aussi pour elle-même. Elle vient renforcer la communauté des petits Etats qui, avec leurs traditions, leurs expériences et leurs cultures diverses, nous aident à façonner une nouvelle société internationale.

128. La Guyane peut être assurée que ses amis, dans bien des continents, sont prêts à collaborer avec elle tant sur le plan international que sur celui de son développement national. C'est dans la construction de sociétés nouvelles que les hommes peuvent utiliser le mieux leurs facultés créatrices; or, la Guyane est avant tout une expérience d'harmonie raciale, d'union entre ethnies dans la tolérance et la coopération mutuelle.

129. En adressant à M. Burnham, au gouvernement et à la délégation de la Guyane les félicitations sincères et fraternelles d'Israël, je sais que le peuple guyanais n'oubliera jamais ce jour si émouvant.

130. M. PARTHASARATHI (Inde) [traduit de l'anglais]: Avant de parler de cet heureux événement qu'est l'admission de la Guyane au sein de l'Organisation des Nations Unies, je voudrais, Monsieur le Président, vous dire combien ma délégation se réjouit de votre élection quasi unanime à ce poste d'autorité qu'est la présidence de la vingt et unième session de l'Assemblée générale. Notre joie est immense. Nous sommes heureux et fiers que le président de cette session de l'Assemblée générale, qui pourrait bien être l'une des plus importantes de l'histoire des Nations Unies, appartienne à un pays qui est un voisin proche, avec qui l'Inde a les relations les plus amicales et les plus fraternelles. L'Afghanistan et l'Inde sont liés depuis des siècles par une culture commune et des échanges commerciaux dont les deux nations n'ont eu qu'à se louer. Ces liens historiques entre nos deux peuples ont encore été renforcés à une époque plus récente par les mêmes aspirations nationales, par des vues très proches sur les affaires internationales. Les visites que de hautes personnalités de nos deux pays ont récemment échangées ont encore accentué l'esprit de coopération et d'amitié qui règne dans les relations entre l'Afghanistan et l'Inde. De plus, nous sommes heureux que l'Afghanistan, cette grande nation, soit représenté à ce poste de haute autorité qu'est la présidence de l'Assemblée générale par un homme de votre valeur, bien connu et respecté dans les milieux internationaux pour sa sagesse et ses connaissances remarquables.

131. En votre qualité de représentant permanent de votre pays aux Nations Unies depuis plusieurs années, vous avez apporté un concours des plus importants

aux travaux de cette Organisation dans tous les domaines. Nous avons beaucoup admiré votre tact, votre patience, votre persévérance lorsque des questions difficiles et complexes étaient en jeu. Si vous m'autorisez à ajouter une remarque personnelle, j'ai eu l'honneur et le plaisir de collaborer avec vous depuis mon arrivée à New York, ce dont je me félicite. Ma délégation ne doute pas que, sous votre direction avisée, l'Assemblée générale mène ses travaux à bonne fin. Vous avez une charge difficile, et je puis vous assurer de l'appui sans réserve de ma délégation.

132. Je voudrais aussi, en cette occasion, rendre hommage au nom de ma délégation au président sortant, M. Fanfani, qui l'an dernier a remarquablement dirigé nos délibérations.

133. L'Organisation des Nations Unies se réjouit d'autant plus de l'accession de la Guyane à l'indépendance qu'elle en a discuté pendant de nombreuses années. L'Inde a, avec les dirigeants et le peuple de la Guyane, des liens aussi étroits qu'anciens. Aussi n'avons-nous pas seulement suivi avec le plus vif intérêt et la plus grande admiration sa lutte pour la liberté; nous avons aussi cherché à l'aider à obtenir son indépendance par l'intermédiaire des organes compétents de notre Organisation. C'était pour nous un honneur que de nous joindre à ceux qui tentaient d'accélérer la libération d'un pays dont nous respectons et admirons les dirigeants et les habitants. C'est donc avec une grande joie que nous avons salué la naissance, le 26 mai 1966, de l'Etat indépendant de Guyane.

134. La Guyane, avec ses riches possibilités de développement économique et social, est à la veille d'un passionnant processus de croissance que toutes les nations du monde vivent actuellement à des degrés divers. La devise "un peuple, une nation, un destin", inscrite sur les armes de la Guyane, est pleine de noblesse. Etant donné le long passé d'exploitation coloniale de la Guyane et la diversité des ethnies qui l'habitent, ses problèmes peuvent, à première vue, sembler immenses. Mais son sol riche en ressources naturelles, son peuple courageux et résolu et son gouvernement dynamique lui assurent un avenir glorieux.

135. Le développement national de la Guyane est une tâche difficile et exaltante. Je suis certain que la communauté internationale lui apportera en cette occasion sa collaboration et son aide sincères, afin que ce pays fertile puisse jouir de ses ressources dans la paix et l'harmonie.

136. La Guyane mérite de faire partie de cette organisation mondiale et son admission à l'Organisation des Nations Unies nous rapproche un peu plus encore de notre idéal d'universalité. Soyons certains que, malgré les problèmes et les difficultés qui sont inévitablement le lot d'une nation nouvelle, la Guyane saura apporter un important concours au reste du monde et, plus particulièrement, à la réalisation des idéaux que l'Organisation des Nations Unies a fait siens. Ma délégation est extrêmement heureuse de l'admission de la Guyane à l'Organisation des Nations Unies, une admission qui a recueilli les suffrages unanimes de l'Assemblée. En cet heureux jour, nous tenons à

présenter au Premier Ministre de la Guyane nos meilleurs vœux et nos sincères félicitations.

137. M. GOLDBERG (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, je voudrais d'abord m'associer pleinement aux hommages mérités qui ont été rendus ici à M. Fanfani au moment où il quittait les fonctions de président de la vingtième session de l'Assemblée générale, et à vous-même, alors que vous accédez à la présidence de la vingt et unième session.

138. Des liens étroits et anciens m'unissent à M. Fanfani; des liens étroits, bien que plus récents, nous unissent vous et moi. M. Fanfani et moi-même avons appris le métier de diplomate à la même rude école, puisque nous avons, l'un comme l'autre, été ministres du travail dans nos pays respectifs. Quant à vous, Monsieur le Président, vous avez été l'un des premiers représentants aux Nations Unies avec lesquels j'ai été en relation lorsque je suis moi-même arrivé ici, il y a un peu plus d'un an. A cette époque, déjà, lorsqu'il s'est agi de parvenir à l'accord de vues qui a permis de présenter à l'Assemblée générale le rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix^{6/}, vous avez témoigné des qualités — ingéniosité, intégrité, esprit de conciliation — qui ne manqueront pas, j'en suis persuadé, de marquer votre passage à la présidence de l'Assemblée générale.

139. Je suis certain que vous ressentez aujourd'hui ce que j'ai moi-même ressenti en certaines occasions, alors que j'accédais à des fonctions nouvelles, moins élevées d'ailleurs que les vôtres. J'aurais voulu alors que ma mère et mon père fussent présents pour pouvoir entendre tous les compliments que l'on m'adressait; mon père les eût goûtés et ma mère les eût crus.

140. Etant donné l'heure tardive, je ne dirai que quelques mots à l'occasion de l'entrée de la Guyane à l'Organisation des Nations Unies. On comprendra, je l'espère, qu'il n'existe aucune commune mesure entre la brièveté de mes remarques et la chaleur avec laquelle nous accueillons ici ce pays, son peuple et sa délégation.

141. La Guyane est le 25ème pays indépendant de notre hémisphère. Nous en sommes fiers et nous l'en félicitons. Le 26 mai dernier, la délégation de mon pays aux cérémonies de l'indépendance de la Guyane a salué l'avènement de ce nouvel Etat souverain comme celui d'un bon voisin dans notre hémisphère. Aujourd'hui, je salue l'arrivée à l'Organisation des Nations Unies d'un bon voisin dans la communauté internationale, à laquelle il a juré allégeance dans le discours du Trône prononcé en cette mémorable occasion.

142. Je pense que le Royaume-Uni mérite lui aussi un mot de félicitation. En dépit de nombreux obstacles et difficultés, cette indépendance — cette indépendance véritable — a pu être réalisée sans précipitation, dans l'ordre et dans l'atmosphère d'accord et d'entente qui peuvent permettre à un pays d'acquiescer à l'indépendance pacifiquement.

143. Je voudrais, pour terminer, adresser quelques mots à un vieil ami, le Premier Ministre de la

^{6/} Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, Annexes, annexe No 21, document A/5916 et Add.1.

Guyane. Lui aussi a été formé à la même école que M. Fanfani et que moi-même, c'est-à-dire dans les milieux du travail de son pays. C'est un homme plein d'expérience, qui sera un grand dirigeant pour son pays. Il a déjà eu l'occasion de démontrer ses qualités. Je le félicite, je félicite le peuple guyanais et je suis certain que nous pouvons attendre d'eux un apport positif à l'œuvre de notre grande Organisation.

144. M. PIRZADA (Pakistan) [traduit de l'anglais]: Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous présenter les plus sincères félicitations du gouvernement et du peuple pakistanais, ainsi que de ma délégation, à l'occasion de votre accession aux hautes fonctions de président de cette assemblée. Ceux qui vous connaissent — et ils sont légion — sont persuadés que, sous votre direction, la session difficile qui s'ouvre aujourd'hui ne pourra qu'ajouter un lustre nouveau à la brillante tradition établie par vos prédécesseurs.

145. Le Pakistan et l'Afghanistan ne sont pas seulement proches voisins; ils ont aussi une culture et une histoire communes. Nous sommes donc particulièrement heureux de vous voir occuper ces fonctions importantes. Vos qualités personnelles de patience et de persévérance, jointes à votre grande expérience, vous désignaient tout naturellement pour ce poste. Nous sommes persuadés que, sous votre habile et sage direction, l'Assemblée générale, qui est appelée à discuter de problèmes vitaux, verra sa tâche grandement facilitée. Permettez-moi de réitérer une fois encore les sincères félicitations de ma délégation à l'occasion de votre nomination à la présidence de cette assemblée.

146. Je voudrais maintenant m'acquitter de l'agréable devoir qui consiste à accueillir la Guyane — notre nouveau partenaire au sein du Commonwealth — à l'Organisation des Nations Unies. Le Pakistan a toujours eu foi dans le principe de l'universalité. Plus nous sommes nombreux ici, plus cet idéal est près de se réaliser. Ma délégation se réjouit de la perspective de collaborer amicalement avec la délégation guyanaise dans le cadre des travaux et de l'œuvre de notre Organisation.

147. Les délégations iranienne et turque m'ont chargé de souhaiter, en leur nom également, la bienvenue parmi nous à la Guyane, tâche dont je suis heureux de m'acquitter.

148. Je voudrais également saisir cette occasion pour dire combien nous nous réjouissons que le gouvernement de l'Indonésie ait décidé de renouer ses liens d'entière collaboration avec l'Organisation des Nations Unies et de prendre part aux travaux de cette dernière, dès la présente session. Cette décision ne peut que renforcer considérablement le prestige et l'efficacité de notre Organisation. Elle contribuera, nous en sommes certains, à consolider cette organisation mondiale. L'Indonésie est un des plus grands pays non seulement d'Asie, mais du monde; il est donc normal qu'elle ait la place qui lui revient dans le concert des nations.

149. M. DIACONESCU (Roumanie): Monsieur le Président, je suis heureux de m'associer aux sincères et chaleureuses félicitations qui vous ont été adressées à l'occasion de votre élection unanime

à la haute fonction de Président de l'Assemblée générale.

150. Permettez-moi d'adresser à la délégation de la Guyane les félicitations les plus chaleureuses des délégations de la Biélorussie, de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Mongolie, de la Pologne, de la Tchécoslovaquie, de l'Ukraine, de l'Union soviétique et de la Roumanie.

151. L'accession de la Guyane à l'indépendance représente le couronnement victorieux de la lutte héroïque menée par le peuple de ce nouvel État pour son affirmation nationale, en lui ouvrant la voie vers son libre développement économique et social, conformément à ses propres aspirations et à sa volonté.

152. L'accession du peuple de la Guyane à l'indépendance constitue en même temps un nouveau pas dans le processus de la liquidation totale du système colonial.

153. Nous voyons dans l'admission de la Guyane à l'Organisation des Nations Unies l'expression de la vocation universelle de cette organisation, condition indispensable de son efficacité.

154. Au nom des délégations que j'ai mentionnées et en mon nom personnel, j'ai le plaisir particulier d'adresser à la délégation de la Guyane nos vœux les plus sincères pour le progrès et la prospérité de son peuple, au bénéfice de la paix et de la coopération internationale.

155. M. YIFRU (Ethiopie) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre élection à la présidence de la vingt et unième session de l'Assemblée générale. En vous désignant à cette haute fonction, on rend hommage à votre pays, l'Afghanistan, qui depuis la création même de cette Organisation a joué un rôle aussi intéressant que positif dans son œuvre et ses travaux. Votre pays suit une stricte politique de non-alignement; aussi suis-je persuadé que vous assumerez la présidence de cette session dans un esprit d'impartialité et d'action positive. Je suis certain que, sous votre direction, nous pouvons attendre de cette session les mêmes résultats fructueux que lors des précédentes réunions de l'Assemblée générale. Si ce n'était pas le cas, ce n'est certainement pas vous qui en porteriez la responsabilité.

156. Permettez-moi maintenant, au nom des pays africains membres de l'Organisation de l'unité africaine, groupe que j'ai l'honneur de présider ce mois-ci, de souhaiter à la Guyane la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies. Son admission présente pour nous une importance particulière, car des liens ethniques et culturels étroits unissent nos deux peuples. Sur un plan plus large, la Guyane et ses habitants sont un témoignage vivant de la solidarité afro-asiatique. En effet, de par la composition de sa population et sa situation géographique, du fait qu'elle a connu la colonisation, le sous-développement économique et social, la Guyane est un pays appelé à jouer un rôle constructif dans les activités des Nations Unies. La façon dont ce pays a obtenu son indépendance montre assez le rôle diplomatique constructif que pourrait jouer l'appareil de l'ONU pourvu que chacun fasse preuve de bonne volonté.

157. Nous tenons également à louer le rôle et l'esprit de compréhension du Royaume-Uni; mais comment ne pas évoquer la similitude du cas de la Guyane et de celui de la Rhodésie? Nous espérons que la sagesse qui a inspiré l'attitude du Royaume-Uni vis-à-vis de la Guyane guidera également son action en Rhodésie.

158. Je terminerai en présentant à la Guyane et à son distingué Premier Ministre, M. Burnham, qui est parmi nous, les souhaits de bienvenue de tous les pays africains.

159. M. TOMEH (République arabe syrienne) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, j'ai l'honneur, au nom des États arabes et du Royaume du Népal, de vous adresser nos plus sincères félicitations à l'occasion de votre élection unanime aux hautes fonctions de président de l'Assemblée générale et de vous exprimer la joie fraternelle que nous inspire cette distinction. Vous allez, Monsieur le Président, diriger les travaux de notre Organisation mondiale, alors qu'elle aborde sa 21^{ème} année d'existence, à un de ses moments particulièrement difficiles puisqu'elle traverse une crise qui met en jeu et son existence et son avenir. Mais l'admirable bilan de vos longues années de collaboration aux activités des Nations Unies fait ressortir votre compétence, votre sens profond de l'impartialité et de la justice, votre dévouement à la cause de l'humanité, au sein de l'Organisation des Nations Unies comme ailleurs. Ces mêmes qualités se retrouvent dans la politique de votre grand pays avec lequel les États arabes sont unis par d'étroits liens géographiques et historiques, par des objectifs communs et une foi profonde dans le triomphe des idéaux de l'humanité si richement illustrés par la culture de votre pays, un pays à qui l'humanité doit beaucoup.

160. Nous tenons également à remercier chaleureusement le président sortant qui, grâce à ses efforts, sa sagesse et son tact constants, a maintenu l'union de notre Organisation, a renforcé ses chances de succès et l'a dirigée au cours de l'une de ses sessions les plus mémorables.

161. En félicitant sincèrement la Guyane de son admission à l'Organisation des Nations Unies, nous la félicitons également de sa libération, de son accession à l'indépendance et de sa résolution de forger son propre destin. Car la libération, l'autonomie et l'indépendance nationales sont des principes fondamentaux que nous défendons activement et pour le respect desquels nous continuerons de lutter. Nous sommes donc d'autant plus heureux d'accueillir la Guyane parmi nous et de la voir apporter son concours à notre Organisation mondiale.

162. En ce grand jour, nous adressons au Premier Ministre et au peuple de Guyane nos congratulations les plus chaleureuses.

163. M. VINCI (Italie) [traduit de l'anglais]: C'est la première fois que la délégation italienne prend la parole en cette vingt et unième session de l'Assemblée générale. En son nom, je voudrais donc tout d'abord vous féliciter, M. le Président, de votre élection à cette haute fonction.

164. Depuis mon arrivée aux Nations Unies, j'ai pu apprécier votre grande compétence, vos hautes quali-

tés, votre connaissance parfaite des affaires internationales ainsi que des tâches, du fonctionnement et des objectifs de l'Organisation des Nations Unies. Votre élection à la présidence témoigne du grand respect dont vous jouissez auprès de toutes les délégations et de tous les gouvernements; elle est également la meilleure façon de reconnaître les éminents services que vous avez rendus tant à l'ONU qu'à votre propre pays.

165. Aux félicitations de la délégation italienne, je tiens à ajouter nos meilleurs vœux de succès dans cette tâche si noble et sans nul doute difficile, l'une des plus ardues sur la scène internationale. Nous sommes certains que, sous votre très compétente direction, nous ne dévierons pas des objectifs que vous nous avez indiqués.

166. J'aimerais aussi vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que tous les représentants qui ont bien voulu exprimer leur gratitude au Président de la vingtième session de l'Assemblée générale, le Ministre des affaires étrangères de l'Italie, M. Amintore Fanfani. Nous avons été touchés par ces expressions de respect et d'estime à l'égard d'un de nos compatriotes.

167. En cet heureux jour où la Guyane est admise au sein de notre Organisation mondiale, je lui adresse les chaleureux souhaits de bienvenue de la délégation italienne et de toutes les délégations du groupe de l'Europe occidentale.

168. Le représentant du Royaume-Uni, mon excellent ami Lord Caradon, a parlé en termes très flatteurs des liens étroits que les siècles ont tissés entre la Grande-Bretagne et l'Italie. C'est l'occasion pour moi de rappeler que beaucoup de mes compatriotes ont parcouru le monde depuis les voyages de Jules César. Ce fut notamment le cas de Christophe Colomb. Je ne le cite que pour indiquer combien la délégation italienne se réjouit de voir un nouveau pays américain prendre sa place parmi nous dans les assises internationales.

169. On a déjà parlé des nombreuses qualités humaines et des ressources matérielles qui font de la Guyane une nation dynamique promise à un brillant avenir. Au nom de la délégation italienne et des délégations du groupe de l'Europe occidentale, j'ai le plaisir de présenter nos félicitations les plus chaleureuses à la délégation de la Guyane en cet heureux jour. La Guyane peut compter sur la sincère amitié de tous les pays d'Europe occidentale. Nous sommes certains qu'il nous sera possible de collaborer désormais dans les nombreux domaines d'activité de l'Organisation des Nations Unies; cette perspective d'un fructueux travail en commun nous réjouit.

170. M. ROSSIDES (Chypre) [traduit de l'anglais]: Je voudrais tout d'abord vous féliciter très chaleureusement, M. le Président, au nom de mon gouvernement et en mon nom personnel, de votre élection à cette éminente et importante fonction qu'est la présidence de l'Assemblée générale. Notre collaboration dans le cadre de l'ONU est ancienne puisqu'elle date de la session de l'Assemblée générale qui s'est tenue à Paris en 1951. Durant ces 15 années de contact, j'ai eu plus d'une occasion d'apprécier l'esprit constructif de compréhension internationale, de conciliation et de

modération qui ont inspiré vos interventions au sujet des problèmes mondiaux. Mon gouvernement et moi-même estimons qu'il est de bon augure que vous teniez la barre de l'Assemblée générale pendant la crise actuelle qui est à la fois une crise interne de l'Organisation et une crise mondiale.

171. Vous avez exprimé le vœu que cette session soit placée sous le signe de la raison. L'humanité traverse précisément une période de transition. La force et la guerre qui étaient les armes d'antan doivent faire place à la raison et à la paix si l'on veut que l'humanité survive. La raison signifie la justice, le droit, l'égalité, la liberté. La force est la négation de tout cela, car la notion du droit du plus fort est la négation même de la justice. Dans le monde d'aujourd'hui, la vie n'est possible que si la raison prévaut. Je m'associe à vos vœux, M. le Président, en exprimant l'espoir que, si cette session n'est pas celle de la raison, elle témoigne du moins d'un progrès dans ce sens en cette période de transition. Le Secrétaire général, U Thant, jugerait peut-être alors qu'il peut accéder aux demandes de tous en renouvelant son mandat, et c'est là chose très importante. J'espère que ce sera le cas.

172. Je tiens à féliciter le gouvernement et le peuple de la Guyane à l'occasion de leur accession à l'indépendance et de l'admission de leur pays à l'Organisation des Nations Unies. Ce fait est en lui-même une garantie de leur indépendance et de leur souveraineté totales. Je souhaite la bienvenue au Premier Ministre et aux membres de la délégation de la Guyane aux Nations Unies. Je me réjouis de pouvoir collaborer avec eux, dans le cadre de l'ONU, à défendre la paix mondiale et à promouvoir la compréhension internationale.

173. Tout comme Chypre, la Guyane est un pays de dimensions réduites. Nous représentons donc à l'Organisation des Nations Unies une petite entité géographique et une petite population. Mais nous espérons concourir de façon constructive, comme nous l'avons fait jusqu'ici, à la recherche de la paix. Notre apport à l'Organisation mondiale a peut-être un caractère d'autant plus spirituel que notre pays est exigu. Nous espérons que la Guyane voudra bien se joindre à nous dans ce modeste effort pour construire la paix internationale et faire régner la concorde dans le monde.

174. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): J'ai l'honneur de donner la parole à M. L.F.S. Burnham, Premier Ministre de la Guyane.

175. M. BURNHAM (Guyane) [traduit de l'anglais]: Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection à la haute fonction que vous occupez et d'exprimer l'espoir que, grâce à vos qualités bien connues et à votre expérience, vous pourrez guider avec succès cette assemblée durant l'année difficile qui s'ouvre devant nous.

176. J'aimerais aussi dire combien ma jeune nation vous est profondément reconnaissante à vous, aux pays membres du Commonwealth et à nos voisins latino-américains qui ont appuyé notre candidature à l'Organisation des Nations Unies. Nous remercions également tous ceux qui nous ont accueillis ici avec tant d'amabilité et nous ont adressé leurs vœux chaleureux.

177. Notre pays est petit; sa superficie émergée est à peu près égale à celle de la Grande-Bretagne et il compte environ 650 000 habitants. La plupart d'entre eux sont soit les Amérindiens autochtones, soit les descendants d'esclaves africains et des travailleurs indiens importés sous contrat. Il s'y ajoute des éléments d'ascendance chinoise, portugaise, et d'autres éléments encore. A l'exception des premiers, tous sont venus dans notre partie du monde par suite d'un processus économique et politique connu sous le nom d'impérialisme.

178. De ce fait, nous nous apparentons par l'expérience et les aspirations aux nations jeunes. Nous sommes résolus à reconstruire notre vie tout entière ainsi que nos institutions économiques, sociales et politiques pour nous permettre de survivre et de nous assurer une vie meilleure.

179. Dans un monde idéal, une nouvelle nation pourrait peut-être espérer s'atteler seule à cette tâche. Mais notre monde n'est pas idéal, et, quelle que soit l'époque, il existe toujours des facteurs qui menacent l'existence des nations petites et faibles. Au cours du siècle dernier, c'étaient les forces de l'impérialisme, qui n'ont d'ailleurs pas encore entièrement disparu, notamment en Afrique. Aujourd'hui, ce sont l'intérêt — parfois éclairé d'ailleurs — que les grandes puissances se portent à elles-mêmes et leur désir simultané d'exercer à l'égard des nations nouvelles et faibles un contrôle protecteur. C'est là une des raisons pour lesquelles nos rapports avec nos nations sœurs de la région des Caraïbes sont tous orientés vers le renforcement de l'unité antillaise, le maintien et le développement de la coopération et de l'intégration régionales à tous les échelons, la construction, enfin, d'une communauté antillaise forte et viable.

180. Situés géographiquement, comme nous le sommes, sur le continent latino-américain, nous éprouvons aussi la plus grande amitié pour nos voisins, les pays d'Amérique latine, avec qui nous espérons entamer une longue ère de collaboration constructive.

181. J'espère, Monsieur le Président, que vous ne nous jugerez pas présomptueux de déclarer, au nom du plus jeune et du plus petit des petits pays, que le fervent désir de paix internationale de mon gouvernement et de mon peuple égale celui des plus grands. Nous avons connu en Guyane l'horreur des luttes civiles; c'est là, heureusement, un épisode qui appartient maintenant au passé; et c'est parce que nous avons connu une situation qui semble actuellement, à une plus grande échelle, constituer l'un des principaux problèmes du monde que nous nous sentons en droit d'en appeler aux nations, grandes et petites, pour qu'elles mettent fin à la guerre et cessent de fabriquer des armes.

182. Pour prendre l'exemple du Viet-Nam, je forme des vœux, auxquels je suis certain que l'Assemblée s'associe, pour que l'on trouve une formule honorable et acceptable permettant de remplacer le grondement du canon sur le champ de bataille par les discussions autour d'une table de conférence. Ces vœux, je les formule bien que je sache combien faible est le poids de la raison à côté de la puissance guerrière.

183. Notre nation n'a ni la possibilité ni l'intention de conquérir ou de dominer d'autres pays. Nous voulons simplement continuer à vivre et aider à bâtir le meilleur des mondes. Notre apport sera surtout fondé sur la persuasion morale et, nous l'espérons, sur un esprit impartial.

184. Comme ses amis, la Guyane est un partisan actif et zélé de la démocratie politique et sociale — donc du régime et des idéaux démocratiques. Elle n'est engagée à l'égard d'aucun bloc de puissances. Nous entendons sauvegarder l'indépendance que nous venons d'acquérir, développer nos ressources par nous-mêmes et avec le concours de nos amis. Nous savons que nous aurons à vivre dans un monde où seules les réalités comptent, que nous ne pouvons nous laisser aller à des rêves fantaisistes; mais nous sommes sûrs que, si on permet à notre voix de se faire entendre, nous pourrions concourir à la stabilité de notre hémisphère et à la paix du monde.

185. Mais quels espoirs de paix peut-on avoir alors que 4 millions d'Africains sont opprimés par une petite minorité blanche de quelque 250 000 hommes en Rhodésie du Sud? Alors que l'Angola et le Mozambique continuent de souffrir? Alors que la politique inhumaine de l'apartheid se poursuit en Afrique du Sud, et que ceux qui professent de nobles sentiments ouvrent leurs bras intéressés à ceux qui ont admiré, sinon soutenu, Adolf Hitler? Alors que le peuple du Sud-Ouest africain se voit refuser le droit à l'autodétermination? Qu'est-il advenu des vives protestations — que je suis quelquefois enclin à qualifier de boniments — au sujet de la dignité de l'homme, de la protection paternelle de Dieu, de la fraternité des hommes? Ce sont là des questions que je pose; nous ne devons cesser nos efforts tant qu'elles n'auront pas reçu une réponse satisfaisante. Tout comme Lincoln, le grand libérateur, nous sommes convaincus que le monde ne peut rester debout mi-libre et mi-esclave.

186. Les Guyanais estiment — et ils ne sont certainement pas les seuls à le faire — qu'il existe encore une autre menace à la stabilité internationale, donc à la paix. Je pense au déséquilibre entre les pays riches et les pays pauvres. Il est généralement admis que le fossé entre les pays peu développés et les pays industrialisés ne fait que s'élargir d'année en année, bien que beaucoup des premiers soient producteurs de matières premières et de matériel stratégique très demandés qui concourent à engraisser et à enrichir les seconds.

187. Au cours de la Décennie des Nations Unies pour le développement, le niveau de l'aide économique et du courant de ressources des pays développés à destination des nations en voie de développement a plutôt diminué. Cette situation est grave et mérite d'être étudiée d'urgence par notre Organisation. Il ne s'agit pas là d'une question de charité; mais de stabilité et de prospérité de notre planète tout entière.

188. Mon gouvernement souscrit à la Charte des Nations Unies; il a foi dans l'Organisation des Nations Unies dont il espère être un membre actif et non passif. Il espère — et il travaillera dans ce sens — que les Nations Unies seront vraiment représenta-

tives de tous les peuples du monde, sans considération de leurs divergences idéologiques et mythologiques.

189. Encore une fois, Monsieur le Président, je vous remercie ainsi que vos collègues d'avoir admis la Guyane à l'Organisation des Nations Unies et de l'accueil qu'elle y a reçu. J'espère que dans notre longue et pénible marche, dans nos cheminements sur des sentiers tortueux, nous pourrions compter sur l'aide de nos collègues plus anciens et sur les conseils de nos amis plus expérimentés; de notre côté, nous apporterons aux délibérations de cette assemblée un concours puisé à notre expérience.

190. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant du Venezuela pour une explication de vote.

191. M. ZULOAGA (Venezuela) [traduit de l'espagnol]: Monsieur le Président, le Ministre des relations extérieures du Venezuela vous adressera lui-même, le moment venu, au cours du débat général, avec l'autorité que lui confèrent ses hautes fonctions officielles, les félicitations du Gouvernement vénézuélien à l'occasion de votre élection aux plus hautes fonctions de cette assemblée. Je ne saurais pourtant venir à cette tribune sans vous présenter moi-même, à titre personnel, mes félicitations les plus chaleureuses. Une amitié de près de dix ans m'autorise à affirmer que votre personnalité marquante sur le plan international et votre remarquable indépendance d'esprit feront certainement de vous un grand Président.

192. Je voudrais également rendre cordialement hommage au Président éminent qu'a été Monsieur Fanfani.

193. Le Venezuela a confirmé par un vote positif le désir qu'il avait déjà manifesté de voir entrer à l'Organisation le nouvel Etat de la Guyane. Il tient cependant à déclarer officiellement que son vote affirmatif ne signifie nullement que le Venezuela renonce à ses droits de souveraineté sur le territoire situé sur la rive gauche de l'Esequibo, ni qu'il reconnaît d'aucune façon le prétendu jugement d'arbitrage de Paris de 1899 sur la frontière entre le Venezuela et la Guyane britannique. Le Venezuela a formulé une réserve analogue le 21 juin devant le Conseil de sécurité et lors de la reconnaissance du nouvel Etat.

194. Nous répétons une fois encore que le Venezuela tient uniquement à réaffirmer ses droits et qu'il n'a nullement l'intention de soulever à l'Assemblée une discussion sur le fond de la question. Cette question, en effet, ne doit être traitée, comme c'est le cas d'ailleurs, que par les voies établies par l'Accord de Genève du 17 février de cette année. Nous sommes heureux de vous faire savoir que la Commission mixte créée par l'Accord de Genève vient de tenir à Georgetown sa deuxième réunion.

195. Le peuple et le Gouvernement vénézuéliens ont vu avec joie la Guyane accéder à l'indépendance et espèrent voir se resserrer encore entre ces deux voisins les liens d'amitié et de coopération qui se sont établis dès le début.

196. Nous tenons enfin à souhaiter la bienvenue aux membres du Gouvernement de la Guyane qui sont représentés ici et à nos distingués collègues qui

sont venus représenter le nouvel Etat à l'Organisation des Nations Unies.

197. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Avant de passer à la suite de l'ordre du jour, je voudrais

annoncer que le drapeau de la Guyane sera hissé au cours d'une cérémonie qui aura lieu demain à 15 heures en face de l'entrée des délégués.

La séance est levée à 18 h 10.